

Gard rhodanien : l'Agglo prend la compétence eau et assainissement



Les élus ont mis en place deux régies de l'eau et de l'assainissement. MIDI LIBRE / JEAN PIERRE SOUCHE

Publié le 01/10/2019 à 14:58

À partir du 1er janvier, l'intercommunalité sera dotée de la compétence eau et assainissement qui incombe jusque-là aux communes et syndicats intercommunaux. Deux régies vont être créées.

C'est fait. Les 75 élus du Gard rhodanien, réunis ce lundi soir à la salle des fêtes de Tresques pour leur conseil de rentrée, ont approuvé, à la majorité, la mise en œuvre de la compétence eau et assainissement. À compter du 1er janvier, l'agglomération se substituera aux communes et aux syndicats intercommunaux dans l'exercice de cette compétence.

Deux régies créées d'ici janvier

L'agglomération, afin que ce transfert soit **quasiment indolore** pour les communes membres, a décidé de mettre sur pied deux régies publiques dédiées et un budget annexe. Un conseil d'exploitation a également été mis sur pied. Le président Jean-Christian Rey a précisé qu'au 1er janvier "**pour l'usager comme pour les communes, rien ne change**". En fait, la relation entre les communes et l'agglomération pour ce service de l'eau et de l'assainissement sera désormais réglée par **convention**.